

“Je chante pour mon vallon en souhaitant  
que dans chaque vallon un coq en fasse autant.”

Edmond Rostand - *Chanteclerc*

N° 18

Avril 2025 - S2

# Le Chant du Coq

HEBDO

Hebdomadaire  
libre,  
gratuit,  
indépendant  
à partager !

Merci de vos  
commentaires sur  
[info@chantducoq.com](mailto:info@chantducoq.com) !

## Kohler est mauvaise conseillère

Où le plus proche conseiller de Macron est  
au cœur d'un nouveau scandale d'Etat !

Tout commence il y a 15 ans, en 2010. À l'époque Alexis Kohler était sous-directeur de L'APE (Agence des Participations de l'Etat), organisme qui comme son nom l'indique, investit dans différents business au nom de l'Etat, et avec ses deniers. Dans ce cadre il approuve des contrats entre MSC (numéro 2 mondial du transport de marchandises) et



STX (les "Chantiers de l'Atlantique"). Rien à dire sinon que notre Alexis est cousin de Gianluigi Aponte, le propriétaire de MSC, et n'en a jamais rien dit à cette époque. Il devient alors directeur financier de MSC et en parallèle directeur général d'En Marche, le parti nouvellement créé de Macron... On sait que ce dernier job lui prenait tout ce temps, MSC avait sans doute l'esprit de famille. Macron élu, Kohler devient secrétaire général de l'Élysée. Le premier déplacement du tout nouveau président est... pour les Chantiers de l'Atlantique ! Ils sont alors en faillite et pour la reprise desquels, la justice a choisi le constructeur naval italien : Fincantieri. Mais voilà Aponte n'est pas content, alors il invite Macron à l'inauguration d'un de ses paquebots, discute un peu et hop, celui-ci nous fait un de ses premiers caprices : on nationalise les Chantiers, au grand bénéfice de MSC. En effet à partir de ce moment, MSC engrange de fabuleux contrats d'Etat, financés en outre à des tarifs très avantageux et le tout géré exclusivement par Alexis Kohler depuis l'Élysée. Après une enquête poussée, Anticor l'ONG luttant contre la corruption, dépose plainte contre lui, le 1<sup>er</sup> juin 2018, pour « prise illégale d'intérêts », « trafic d'influence » et « corruption passive ». Emmanuel Macron intervient, l'affaire est classée sans suite par le parquet National Financier. Anticor, agréé, saisit directement la justice. Seulement voilà, à la justice c'est dupont-Moretti qui est lui-même inquiété par Anticor ! pour Prise illégale d'intérêts... donc pour éviter un conflit d'intérêt c'est Jean Castex qui doit s'occuper du renouvellement de l'agrément de l'association. Mais Éric Dupont Moretti continue dans les médias de diffamer Anticor. Les pressions alors exercées par la Direction des affaires criminelles et des grâces vont jusqu'à demander les noms des principaux donateurs d'Anticor. Anticor refuse et saisit la CNIL pour protéger le nom des donateurs. Le gouvernement n'a pas le droit de demander cette information. Si l'agrément n'est pas renouvelé alors les affaires Kohler, Alstom, Ferrand, Benalla, sondages de l'Élysée, Dassault et d'autres seront enterrées. Après 7 mois de harcèlement administratif d'Anticor, Jean Castex finit par renouveler l'agrément. Mais en juin 2023, le tribunal

administratif de Paris annulent l'arrêté pris en 2021 par l'ex-Premier ministre au motif que l'arrêté comportait une « erreur de droit ». Après un long bras de fer avec le gouvernement, l'association a obtenu début septembre un nouvel agrément par Gabriel Attal. Pour MSC c'est le jackpot 2 milliards d'euros de financement public. La famille peut être contente. Mais voilà : selon mediapart : La cour d'appel de Paris a confirmé fin novembre les poursuites judiciaires contre le secrétaire général de l'Élysée, mis en examen pour prise illégale d'intérêts. Mediapart a pris connaissance de l'arrêt de la cour, qui n'a pas retenu la prescription. Il dresse un constat accablant des pratiques mises en œuvre par la haute fonction publique, se considérant au-dessus des lois. Surnommé AK 47 (Kalashnikov) à l'Élysée, sans doute pour sa bienfaisance et son altruisme, alis Kohler, est visé également par une enquête du Parquet national financier pour des soupçons de « trafic d'influence » autour de cette fusion Veolia-Suez. Intouchable vous dis-je. Début février 2025, il refuse de se rendre devant une commission d'enquête parlementaire concernant le non respect du déficit budgétaire sous la présidence d'Emmanuel Macron. Il invoque des problèmes d'agenda, puis « le principe de séparation des pouvoirs ». Finalement, la commission donne le 19 février son accord pour engager une procédure pénale contre lui s'il refusait à nouveau d'être auditionné. AK47 refuse de montrer ses cartouches. Le 4 mars 2025, à la suite d'un



nouveau refus de la part d'Alexis Kohler de se faire auditionner par une commission d'enquête de l'Assemblée nationale, Éric Coquerel, le président de cette commission saisit le procureur de la république pour demander des poursuites. ce n'est pas tout, Alexis Kohler doit aussi être entendu par une commission d'enquête sénatoriale chargée de faire lumière sur l'affaire de la fraude aux eaux minérales, et sur l'autorisation donnée par l'Élysée de recourir à un procédé d'ultrafiltration non conforme malgré l'avis contraire de la Direction générale de la Santé. En 2025, il refuse de nouveau de se présenter devant la commission d'enquête sénatoriale. Monsieur est au dessus des lois. Le 14 avril 2025, il « démissionne » de ses fonctions de secrétaire général de l'Élysée. Comme une odeur de roussi au Palais. Mais le lascar a plus d'un tour dans son sac : Il rejoindra en juin comme directeur général adjoint la Société Générale, où il prendra notamment la tête de la banque d'investissement. Ben voyons. Mais il garde la main, son successeur au secrétariat de l'Élysée est un des ses potes de Science Po, Emmanuel Moulin, qui était directeur de cabinet du Premier ministre, Gabriel Attal, à Matignon. Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme.

De quoi se mettre, profondément, en colère.

## Les vitraux du prince. Où celui qui n'a jamais mis les pieds à la messe impose des vitraux hideux à Notre Dame.

Comme nous le disions dans notre numéro 6 : L'affaire commence le 8 Décembre 2023 lorsque ledit Macron, en visite sur le chantier de Notre-Dame, avait annoncé l'organisation d'un concours pour installer des vitraux contemporains dans les baies de six chapelles du bas-côté sud de la nef de la cathédrale en remplacement des vitraux de Viollet-Le-Duc, classés monuments historiques et tout juste restaurés (par l'argent des donateurs). La Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture s'était prononcée, le 11 juillet dernier, à l'unanimité contre le remplacement de ces verrières en invoquant la charte de Venise – texte de 1964, signé par la France, qui interdit le remplacement d'éléments anciens bien conservés par des pièces modernes. Mais l'enfant gâté persiste pourtant. Les défenseurs du patrimoine s'insurgent contre la violation de cette loi sur le patrimoine culturel, le hashtag #saccagenotre-dame est même lancé et une pétition recueille 200 000 signatures sur *Change.org*. Un comité est pourtant constitué pour lancer un concours. Ils désignent 6 projets. Mais l'une des équipes, celle de Pascal Convert, préfère se retirer en respect de la Charte de Venise. L'Association Sites & Monuments veut porter l'affaire devant la justice. C'est avec la complicité de l'incompétente Rachida Dati à la culture qui ose annoncer selon la Tribune de l'Art : « La Commission nationale a émis un avis défavorable à la dépose des vitraux de Viollet-le-Duc. La consultation engagée en avril dernier pour solliciter les meilleurs artistes et maîtres verriers permettra de disposer à l'automne d'un projet lauréat. Comme prévu lors de l'engagement de cette démarche, la Commission nationale sera à nouveau consultée en fin d'année 2024 afin d'examiner le projet lauréat qui aura été sélectionné. Elle pourra à ce moment-là apprécier au vu du projet l'intérêt pour la cathédrale de l'apport de cette création. » Parmi les « meilleurs artistes » est choisie finalement Christine Tabouret. Le comité n'avait pas le pouvoir de remplacer ces vitraux, surtout avec l'argent des donateurs ! Pour restaurer, pas pour payer les caprices de l'enfant-président. 5 millions d'euros vont pourtant être dépensés pour jeter à la jaille 6 vitraux classés de Viollet-le-Duc, restaurés, de 120 m<sup>2</sup> ! Claire Tabouret devrait avoir honte, mais le mieux est de vous montrer une de ses « œuvres » vous comprendrez mon étonnement.



On doit supporter le trône de Macron, il va falloir désormais accepter ses « Tabouret ». Une véritable horreur, mon Dieu !

LEM

[chantducoq.com](http://chantducoq.com)